

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9. Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments. Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances. Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz. Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A	DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS
<p>● Localisation du ou des bâtiments</p> <p>Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle</p> <p>Nature du gaz distribué : <input type="checkbox"/> GN <input checked="" type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propané ou butané</p> <p>Distributeur de gaz : PRIMAGAZ</p> <p>Installation alimentée en gaz : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p> <p>Rapport n° : REIGNIER 18162 13.08.18 GAZ</p>	<p>Désignation et situation du ou des lots de copropriété :</p> <p>Adresse : rue des tonnelles 17460 LA JARD</p> <p>Escalier : Bâtiment : N° de logement :</p> <p>Etage : Numéro de Lot : Réf. Cadastre : AB - 8 Date du Permis de construire : Avant 1947</p>
B	DESIGNATION DU PROPRIETAIRE
<p>● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :</p> <p>Nom : Prénom : Adresse : rue des tonnelles 17460 LA JARD</p> <p>● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :</p> <p>Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Nom / Prénom SELARL DUFAURE-LAMOUILLE et CASTEX Adresse : BP 40168 9 Bis Rue du Général Sarrail 17116 SAINTES CEDEX</p>	
<p>● Titulaire du contrat de fourniture de gaz :</p> <p>Nom : Prénom : Adresse : rue des tonnelles 17460 LA JARD Téléphone :</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz</p> <p>Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres</p> <p>Ou <input type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur</p> <p>Numéro :</p>
C	DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC
<p>● Identité de l'opérateur de diagnostic</p> <p>Nom / Prénom : BAUD Pascal</p> <p>Raison sociale et nom de l'entreprise : CEDI Atlantique</p> <p>Adresse : 10 rue Augustin Fresnel 17180 PÉRIGNY</p> <p>N° Siret : 492 584 586 00035</p> <p>Désignation de la compagnie d'assurance : LSN Assurances</p> <p>N° de police : A018 - Contrat FR00011639EO18A date de validité: 31/12/2018</p> <p>Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT, le 24/08/2017</p> <p>N° de certification : C2792</p> <p>Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Janvier 2013</p>	

D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation	
Chaudière	Étanche	
E.L.M.LEBLANC	24,00	
GVM	Cuisine - Mur A	

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé - Raccordé - Étanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Une impossibilité technique empêche la vérification de l'étanchéité de l'installation (non alimenté en gaz le jour de la visite)
 L'examen de l'aspect des flammes de l'appareil n'a put être réalisé car l'appareil n'est pas en service le jour de la visite.
 L'espace annulaire n'est pas visible.

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DG** qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigé(e)s, en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat N° C2782

Monsieur Pascal BAUD

cofrac



Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-685 titre II du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 18/09/2017 au 18/09/2022	Arrêté du 18 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 18/09/2017 au 18/09/2022	Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de finalisation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 18/09/2017 au 18/09/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Amiante sans mention	Certificat valable Du 24/08/2017 au 23/08/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de réparages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles liés et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 09/11/2017 au 08/11/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 24/08/2017 au 23/08/2022	Arrêté du 05 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 10 novembre 2017

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative






H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

<p>Signature / cachet de l'entreprise</p>  <p>SAS CEDI ATLANTIQUE au Capital de 10000 € 10 rue Augustin Fresnel - 17180 PÉRIGNY Tél. 05 46 41 87 63 - Fax : 05 46 41 95 24 Siret 492 584 586 00035 - APE 7120B FR 92 492 584 586</p>	<p>Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz</p> <p>Visite effectuée le : 13/08/2018</p> <p>Fait à PÉRIGNY le 13/08/2018</p> <p>Rapport n° : 18162 13.08.18 GAZ</p> <p>Date de fin de validité : 12/08/2021</p> <p>Nom / Prénom du responsable : ROCHE François</p> <p>Nom / Prénom de l'opérateur : BAUD Pascal</p>
--	---

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.